



28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

**DELEGATION AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE
LA COMMUNE
DELEGATION DE SIGNATURE**

308/SG/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19, L. 2122-30 et D.1617-23,

ARRETE :

ARTICLE 1

L'arrêté 117/SG/2026 du 23 mars 2026 portant délégation de signature à M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services de la ville de RIXHEIM est abrogé, et remplacé par les dispositions suivantes.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à **M. Olivier CHRISTOPHE**, Directeur Général des Services, pour les attributions suivantes :

- Bons de commande inférieurs à 7 500 € ;
- Bordereaux de titres et de mandats émis sur le budget principal de la ville de RIXHEIM ;
- Tous actes relatifs à la gestion courante des services et du personnel, à l'exclusion des recrutements et des modifications de l'organigramme des services ;
- Autorisations relatives aux pouvoirs de police funéraire ;
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- Légalisation des signatures ;
- Conventions de mise à disposition des salles communales, hors équipements sportifs.

ARTICLE 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- ⇒ Madame la responsable du service de gestion comptable de MULHOUSE
- ⇒ Monsieur Olivier CHRISTOPHE
- ⇒ Dossier personnel
- ⇒ Recueil des actes administratifs.

Fait à RIXHEIM, le 29 juillet 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressé le 29 juillet 2026

Signature :

